CCR
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 10.000 €
Siège social : 31 B, rue du Val Clair
51100 - REIMS
R.C.S REIMS : 903 506 079
(Ci-après désignée, la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 5 MAI 2026

…/…

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux articles L225-248 du Code de commerce et R 225-166-1 du Code de commerce, après avoir approuvé les comptes, l'Associée Unique constate que les pertes inscrites dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 laissant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, décide en conséquence sur proposition du Président :

- Qu'il n'y a pas lieu, malgré cette perte, de prononcer la dissolution par anticipation de la Société ;

- Que si d'ici le 31 décembre 2027, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, le Président devra provoquer une nouvelle assemblée générale en vue de réduire le capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves.

SEPTIEME DÉCISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-avant adoptées et en particulier celles requises auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Le Président	
La Société « FG INVEST » Représentée par son Gérant **Monsieur François GUY**	François GUY Certifié par yousign